

**LE REGLEMENT INTERIEUR**

**Chapitre I : Droits et Devoirs**

**Article 1** : Le club a pour but de promouvoir la pratique et le développement du football ainsi que des autres sports (statuts).

**Article 2** : La section football est ouverte à tous. Les obligations sont les suivantes :

* Chaque membre s’engage à s’acquitter du prix de sa licence,
* A apporter sa contribution dans le cadre de ses moyens au bon fonctionnement de l’ensemble,
* A respecter dans son intégralité le présent règlement.

**Article 3** : Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, ils en supporteront les frais de remise en état.

* Les joueurs doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel,
* Laver les chaussures dans les espaces réservés (pas dans les douches ni les frapper sur les murs),
* Ne pas jouer au ballon dans les vestiaires.

**Article 4** : Afin d’assurer l’entretien des équipements des équipes, chaque parent recevra à tour de rôle le sac de maillots de l’équipe de son enfant à l’issu de la rencontre. Le lavage devra être effectué pour l’entraînement à venir.

**Article 5** : Les parents doivent s’assurer que leur enfant possède à l’entraînement comme en match le matériel nécessaire, chaussures adaptées, protèges tibias. En cas d’oubli, le joueur ne pourra participer. De plus, veillez à ce que la tenue de votre enfant soit en rapport avec la météo : vêtement de pluie, vêtements chauds, survêtement, gourdes isotherme...

**Chapitre II: Les entraînements et les matchs**

***Je m’entraîne pour progresser***.

**Article 6** : La présence aux entraînements, les jours et horaires fixés par l’éducateur, est conseillée. En cas d’absence, les parents doivent prévenir le responsable d’équipe.

**Article 7** : La présence des joueurs convoqués aux rencontres est obligatoire (excepté le futsal = créneau libre). En cas d’indisponibilité, les parents doivent prévenir les dirigeants. Les convocations seront affichées le vendredi matin sur le panneau d’affichage du club et sur le site internet **acahsa.footeo.com .** Si des modifications devaient intervenir, l’éducateur vous en informerait.

**Article 8** : Les horaires annoncés sont ceux du début de l’activité. Les joueurs doivent donc être en tenue à l’heure indiquée. Les enfants sont à récupérer dans les 30 minutes suivant le plateau ou la séance. Pour le cas des mineurs amenés à rentrer par leur propre moyen, une autorisation parentale est à compléter et à remettre à l’éducateur responsable.

**Article 9** : Si un joueur devait répéter son absence aux entraînements ou ne pas se présenter à une convocation, le club se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires : suspension à une ou plusieurs rencontres.

**Article 10** : L’éducateur responsable de l’équipe est le seul responsable de l’entraînement et le seul à pouvoir intervenir dans la composition de l’équipe, des remplacements.

**Article 11** : Les accompagnateurs d’équipes et dirigeants doivent être connus et reconnus par le bureau du club (délivrance de la licence dirigeant). Ils ont pour mission d’accueillir les autres équipes, de remplir la feuille de match, veiller au rangement du matériel et à l’état des locaux lors du départ (lumières, robinets, fermeture des portes).

**Chapitre III: Les déplacements**

**Article 12** : Pour les déplacements à l’extérieur, les parents doivent dans la mesure du possible transporter leur enfant sur les lieux de la rencontre. En cas d’indisponibilité, ces derniers devront prévoir les jours de plateaux, un réhausseur (de voiture) si leur enfant est encore petit.

**Chapitre IV: Les valeurs éducatives et sociales**

**Article 13** : Les joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants et parents représentent le club de l’ACAHSA.

Leur comportement en direction des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, parents, adversaires et spectateurs se doivent d’être exemplaire, c’est-à-dire :

* Je dis bonjour et au revoir,
* Je suis poli avec mon entourage,
* Je dis merci,
* Je maîtrise mon langage,
* Je ne commets pas d’actes ni de gestes indélicats ou irrespectueux vis-à-vis des autres.

**Article 14** : Chacun se doit de respecter les panneaux d’interdiction de fumer ou de stationner.

**Article 15** : Par mesure d’hygiène et de sécurité, merci de ne pas jeter de mégots, verres ou papiers dans l’enceinte du stade. Les ramener à la poubelle la plus proche ou au local-club.

**Article 16** : La signature de la licence, joueur, éducateur ou dirigeant entraîne l’acceptation du présent règlement. Pour les joueurs mineurs, la signature de la licence engage les responsables légaux de l’enfant.

**REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné, Mr – Mme – Mlle …………………………………………………………, représentant légal,

Agissant en qualité de, …………………………………………………………………………………………………..

Reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur qui m’a été remis et m’engage à le

Respecter et à le faire respecter par mon enfant.

A le

Cachet du club Le joueur Les parents